

Communiqué du Conseil Municipal

24 février 2014

Conseil réuni avec deux absents excusés.

Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du 24 janvier 2014.

FINANCES

Compte administratif communal 2013 Le conseil constate les résultats de l'exercice 2013 :
Fonctionnement Dépenses 937 963.59 € Recettes 1 316 998.23 € Excédent 379 034.64 €
Investissement Dépenses 354 647.51 € Recettes 615 926.24 € Déficit 260 859.81 €.

Le conseil adopte le compte administratif 2013, ainsi que le compte de gestion 2013 établi par M. le Trésorier de Crémieu. Il affecte les résultats de l'exercice en réserve d'investissement à hauteur de 260 859.81 €, et en excédent d'exploitation reporté à hauteur de 118 174.83 €.

Compte administratif du CCAS Les membres du CCAS constatent les résultats de l'exercice :
Fonctionnement Dépenses 13 372.55 € Recettes 16 084.15 € Excédent 2 711.60 €.

Les membres du CCAS adoptent le compte administratif, ainsi que le compte de gestion 2013 établi par M. le Trésorier de Crémieu. Ils affectent le résultat de l'exercice en excédent d'exploitation reporté à hauteur de 2 711,60 €.

Bilan du service culturel « Maison du Patrimoine »

Le conseil reçoit un bilan d'activité de la Maison du Patrimoine pour l'année 2013. Celui-ci fait ressortir des activités multiples : en direction des enfants (animations scolaires et extra-scolaires), en direction des adultes (ateliers taille de pierre, visites guidées, animations, expositions autour du musée et de Larina, des espaces naturels sensibles), des travaux de valorisation du patrimoine pour le SYMBORD et les communes voisines, le partenariat avec la commune de Montalieu et le musée de la pierre au ciment, et la gestion du musée et du site de Larina.

Toutes ces activités permettent de limiter le déficit de la structure inhérent à tout musée, sachant que beaucoup d'actions menées par l'équipe d'animation pour le compte de la mairie ne sont pas comptabilisées au chapitre des recettes, telles les animations pour les enfants les mercredis après-midi.

Convention de participation aux journées gallo-romaines Après examen de la convention préparée par le Département du Rhône, pour participation aux journées gallo romaines de St romain en Gal, le conseil autorise ce partenariat prévu les 7 et 8 juin. Le personnel du service culturel « Maison du patrimoine » y animera des ateliers de taille de pierre. Le Département du Rhône versera une participation financière à la commune de 986 € pour un effectif de 3 participants, destinée à couvrir les frais de matériels spécifiques, déplacement et rémunération du personnel.

PERSONNEL

Service culturel

1) Convention de stage

Comme chaque année, M. le maire est autorisé à signer une convention de stage préparée par l'université Lyon 2, pour accueil d'une personne du 1^{er} mars au 31 juillet, afin d'assurer des permanences au musée municipal en semaine et week-end, des animations, et des prestations pour le SYMBORD. Une gratification de 436 € mensuels lui sera versée.

2) Remplacement d'un agent

Une animatrice sera en congé maternité à partir du 13 juin. Le conseil souhaite la remplacer à partir du 12 mai, et charge le Maire de l'exécution de cette décision. La rémunération sera basée sur les indices de l'agent remplacé, à raison de 35h hebdomadaires.

Service administratif Un agent sera également en congé maternité à compter du 3 mai. M. le Maire est autorisé à faire les démarches nécessaires au recrutement d'une secrétaire à partir du 17 mars, afin de la former. La rémunération sera basée sur les indices de l'agent remplacé, à raison de 19h30 hebdomadaires.

TRAVAUX

Local pompiers Suite à la fermeture de la caserne, M. le Maire annonce qu'il faudra que la commission chargée des travaux réfléchisse à l'aménagement des anciens bureaux, afin d'obtenir deux salles de réunions.

Ces salles seraient mises à la disposition des associations pour se réunir, et pourraient également servir à des activités scolaires.

Stade municipal

1) Électricité: Il y a des disparités électriques au niveau des huit éclairages, qui font disjoncter l'installation. Le conseil décide de remplacer les lampes par des produits basse consommation. Deux entreprises ont été consultées : Rle électricité et AMEDYS, qui estiment respectivement les travaux à 13 200 € HT, 10 600 € HT. M. le Maire est autorisé à passer commande auprès de la société AMEDYS.

2) Réfection de la pelouse: Une remise en état de la pelouse est nécessaire. Deux entreprises spécialisées ont été consultées. LAQUET estime la prestation à 6 400 € HT et PARCS & SPORTS 5 440 € HT. Compte tenu de la notoriété de l'entreprise LAQUET dans ce domaine, le conseil municipal retient son offre et autorise le Maire à passer commande. Il conviendra de planifier l'intervention de façon à ne pas gêner l'organisation des matchs de football.

Giratoire de la RD 65 Dans le cadre des travaux de création d'un giratoire sur la RD 65 il était prévu de réaliser des voies de raccordement, dont celle reliant le hameau de Marignieu. La CCIC a délibéré le 30 janvier dernier sur le principe du partage des coûts. Il resterait à la charge de la commune 50% du coût total estimé à 430 154 € HT. La répartition des sommes dues se fera après déduction des subventions obtenues au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, et éventuellement du Conseil Général de l'Isère (CG38), encore inconnues à ce jour ; ce qui réduira significativement la participation communale.

MATERIEL

Tondeuse La tonte du stade leur sera confiée à partir d'avril 2014 aux agents techniques. Du matériel adapté est nécessaire. N'ayant pas toutes les données concernant les options possibles selon que l'on ramasse l'herbe, ou qu'on la broie et la laisse sur place, le conseil municipal adopte le principe d'un achat auprès de l'entreprise DUBOIS Serge. Il confie au Maire le soin d'adapter le devis selon les besoins exprimés par les agents techniques, l'USVA, et les conseils du fournisseur. L'investissement est de l'ordre de 6 000 € HT.

Souffleur à dos Le conseil accepte d'acquérir un souffleur à dos pour un montant de 567 € HT auprès de l'entreprise DUBOIS Serge.

Affouage 2014 7 lots ont été attribués par tirage au sort le 15 février dernier. Les affouagistes ont deux ans et demi pour réaliser la coupe.

Location de terre communale La commune avait acquis la parcelle cadastrée AI 159 à St Étienne de Hières dans le but de réaliser un chemin piétonnier pour rejoindre le chemin de St Jacquet. Il convient d'établir un bail de location avec M. Jean-Noël JOGUET, qui exploite la parcelle. Le conseil fixe le prix de location, à 252 kg de blé à l'hectare.

Abandon des produits phytosanitaires Le Conseil Général de l'Isère a adopté le 25 mars 2010, un dispositif d'éco-conditionnalité de ses aides aux investissements dans les domaines de la voirie, des réseaux et du bâtiment. Pour la voirie, les aides départementales sont désormais conditionnées quel que soit le montant du projet par l'engagement de la collectivité à abandonner l'usage des produits phytosanitaires avant fin 2014. Dans ces conditions, le conseil municipal s'engage à abandonner avant fin 2014 l'usage des produits phytosanitaires, hors produits acceptés en agriculture biologique, dans la gestion de ses voiries et dépendances.

Mission de contrôle de la qualité de l'air La loi Grenelle 2 rend obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public sensible tel que les enfants. La commune est concernée, en tant que propriétaire d'un établissement d'enseignement du premier degré, qui accueille également un centre de loisirs pendant les vacances scolaires. La CCIC propose d'organiser un groupement de commande afin de retenir un organisme susceptible de réaliser cette mission de contrôle et d'engendrer des économies d'échelle. Le conseil municipal accepte.

QUESTIONS DIVERSES

Recette : le conseil accepte l'encaissement d'un chèque de remboursement de 112 € établi par EDF, pour trop versé sur consommation électrique.

Restauration scolaire : le conseil reçoit un bilan financier de la restauration scolaire depuis sa prise en charge par la commune, soit du 1^{er} septembre au 31 janvier 2014. Un nouveau point sera fait en fin d'année scolaire.

Fin de la réunion à 0h00.

Prochaine réunion : 14 mars 2014